



Numéro de sécurité sociale

Par **konkursh**, le **23/01/2010** à **13:11**

Bonjour, je me permet de vous contacter suite a un courrier que j'ai reçu ce matin de la CAF
sur ce courrier il est indiqué qu 'un numéro de securité sociale m'a été attribué
ce numéro ce compose de 13 chiffres sans la clé
je souhaiterai savoir si avec ce numéro je
peux travailler ou pas?
cordialement

Par **commonlaw**, le **23/01/2010** à **17:31**

Ce n'est pas le numéro de sécu qui vous permet de travailler , mais le type de votre titre de séjour

Par **konkursh**, le **23/01/2010** à **17:47**

bonsoir
merci beaucoup pour votre réponse
c'est ce que c est normale moi j'ai un aide médicale (donc j'ai pas la cmu) et maintenant j'ai reçu un numéro de sécurité sociale
donc est ce que j'ai le droit de la cmu ?
dan l'attente de votre réponse veuillez
ageer mes sautations les plus distinguées

Par **commonlaw**, le **23/01/2010** à **18:08**

Si vous avez l'aide médicale c'est parce que vous n'avez pas de titre de séjour.
La CMU c'est

pour ceux qui sont en situation régulière et qui n'ont pas beaucoup de ressources.rnrnC'est normal que vous ayez un numéro de sécu si vous avez l'aide médicale, par contre, pour pouvoir travailler et bénéficiez de la CMU si vous n'avez pas beaucoup de ressources, il faut que vous ayez un titre de séjour qui vous permette de travailler d'une part et que vos ressources soient faibles d'autre part.

Par **konkursh**, le **23/01/2010** à **18:22**

merci beaucoup c est gentil de votre part